



Discipline Dressage

Concept d'indemnisation des délégations officielles de la discipline de dressage (CDIO toutes catégories)

1. Remboursement de frais par cavalier

Les cavaliers/ères organisent et financent en principe eux-mêmes leurs déplacements lors de manifestations. Les moyens de transport peuvent être choisis librement.

La FSSE paie, aux 4 cavaliers/ères (sur recommandation) pour maximum 2 CDIO, respectivement 2 Prix des Nations par année fixé au début de la saison par le Directoire, au plus tard dans un délai de quatre semaines et selon le budget approuvé une participation aux frais de voyage de chaque cavalier/ère. Cette participation se calcule de la manière suivante:

Un voyage simple à partir de Berne, distances en km arrondis p. ex: Rotterdam 800 km
Aachen 650 km

Le taux est de CHF 0.70 par km (exemple Rotterdam: 800 km x CHF 0.70 = somme versée CHF 560.-).

Voyage des chevaux d'un cavalier/ères avec le camion d'un autre membre de l'équipe, 100% des coûts de transport seront crédités directement au cavalier/détenteur du camion en question.

2. Ferry

Si l'utilisation d'un ferry est obligatoire, les coûts sont pris en charge par la FSSE.

3. Avion

L'indemnité pour des transports de chevaux en avion est décidée de cas en cas.

4. Carnet ATA

Les coûts des carnets ATA sont à la charge des cavaliers/ères.

5. Formalités douanières

Si, lors du passage à la frontière, la présence d'un agent en douanes ou d'un vétérinaire est requise, les coûts inhérents sont à la charge du cavalier/ère.

6. Contrôles sanguins / vaccins

Si selon certaines directives légales des contrôles vétérinaires et/ou sanguins particuliers sont nécessaires pour les expéditions à l'étranger, les coûts éventuels sont à la charge de la FSSE, excepté les tests Coggins.

7. Vétérinaire

Des traitements vétérinaires avant, pendant et après les tournois sont à la charge des cavaliers/ères à l'exception des consultations demandées par le Directoire ou par la COSEL.



8. Maréchal-ferrant

Le ferrage avant, pendant et après les tournois est à la charge des cavaliers/ères.

9. Etape intermédiaire

Si des étapes intermédiaires doivent être prévues (en accord avec le chef d'équipe ou le responsable du cadre) ou après avoir roulé pendant 900 km effectifs, la FSSE accorde un dédommagement de **CHF 30.00 par cheval** et de **CHF 30.00 par palefrenier/ère** (max. 1 palefrenier/ère par cavalier/ère).

10. FEI Medication Control Program (MCP)

Les coûts du Medication Control Program de la FEI pour les délégations officielles (max. 2 chevaux par cavalier/ère) sont pris en charge par la FSSE.

11. Finances d'engagement et de départ

Les finances d'engagement et les réservations de boxes des CDIO/CDIO-Y/CDIO-J/CDIO-P sont en principe prises en charge par la FSSE pour un cheval par cavalier/ère.

12. Prix en espèces

Les prix en espèces appartiennent aux cavaliers/ères. D'éventuelles déductions pour impôts et autres sont à la charge des cavaliers/ères et sont en règle générale déduits directement.

13. Assurances

La FSSE ne conclut aucune assurance pour les chevaux et/ou pour les transports. Les cavaliers/ères resp. les propriétaires portent l'entière responsabilité pour l'assurance de leurs chevaux.

14. Championnats

Pour les championnats (CE, CM, Jeux Olympiques), des réglementations générales particulières peuvent être décidées. Ces dernières sont définies et/ou approuvées par le chef d'équipe Elite respectivement le responsable des cadres du Directoire.

15. Indemnité des officiels

Les indemnités du chef d'équipe voyageant respectivement des membres du Directoire sont régies sous le „Règlement des indemnités pour les officiels“ de la FSSE respectivement d'après le „Règlement des indemnités et frais pour les officiels de la FSSE » qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

16. Primes pour palefreniers uniquement pour la catégorie Elite (CE-CM-JO-JEM)

Si l'équipe se classe dans les trois premiers rangs, les palefreniers/ères reçoivent une prime selon l'échelle suivante:

- 1er rang en Prix des Nations CHF 200.00
- 2e rang en Prix des Nations CHF 160.00
- 3e rang en Prix des Nations CHF 100.00



17. Divers

Le chef d'équipe élabore les décomptes pour les cavaliers/ères au moyen des formulaires de frais de la FSSE après la fin du concours.

Pour la participation à toutes les autres manifestations internationales (CDI/CDI-W/CDI-Y/CDI-J/CDI-P), aucune participation aux frais ne sera versée.

Les coûts engendrés par des modifications ultérieures dont le cavalier est responsable sont à la charge de ce dernier.

Ce concept a été approuvé le 18.04.2017 par le Directoire de la discipline Dressage.